



# TRÉLON INFOS

[www.ville-trelon.fr](http://www.ville-trelon.fr)

Mensuel n° 298

MAI 2017

SEMAINE N°18

- 01.05 : Fête du travail (voir à l'intérieur)
- 01.05 : Journée du football pour les U15
- 05.05 : Remise des gros lots de la tombola de Saint Pansard à 18h00 à la mairie
- 07.05 : Deuxième tour de l'élection présidentielle de 08h00 à 19h00 à la salle des fêtes

SEMAINE N°19

- 08.05 : Défilé patriotique à 10h00 suivi d'un vin d'honneur à la mairie
- 08.05 : Journée du football pour les U13
- 09.05 : Journée de l'Europe
- 12.05 : Assemblée Générale de l'association « Scènes de Méninges en Avesnois » à 18h30 à la salle des fêtes
- 13.05 : Balades en poneys pour les enfants de 2 à 10 ans accompagnés organisées par les Amis de la Demi-Lieue
- 13&14.05 : Journées des Arts du Foyer Claude Jourdain (voir à l'intérieur)
- 14.05 : La Pierrafeu organisée par le Club Cyclotouriste Trélonais (voir à l'intérieur)
- 14.05 : Concours Equifeel (travail à pied avec chevaux) organisé par les Amis de la Demi-Lieue

SEMAINE N°20

- 20.05 : Passage de véhicules de collection entre 14h00 et 21h00 organisé par le « Teuf Club » de Chimay
- 21.05 : Communions solennelles à 11h00 dans l'église Saint Léger de Trélon
- 21.05 : Après-midi découverte organisée par l'association « Les Joyeux Drilles » (voir à l'intérieur)

SEMAINE N°21

- 25.05 : Ascension
- 25.05 : Journée découverte du football (voir à l'intérieur)
- 27.05 : Repas organisé par l'Association des Parents d'Elèves (voir à l'intérieur)
- 28.05 : Fête des mères

Le mois de Mai a une connotation sportive  
L'AST organise trois journées de valorisation du foot et surtout le 25 Mai.

Le Club cycliste vous invite à participer à son rallye du 14 Mai.

Le Club de Handball bien qu'assez jeune est déjà sacré champion et accède en honneur départemental

Télicitations à nos sportifs et à leurs encadrement

*R. Bellard*



*Félicitations aux handballeurs seniors trélonais qui, sacrés champions, montent en honneur départemental.*

## BALADES AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L' AVESNOIS

Avec l'arrivée des beaux jours, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois vous invite à vous promener sur les 1000 kilomètres de chemin de randonnée balisés de l'Avesnois et à découvrir ainsi la nature qui les borde (faune et flore), les kiosques, les chapelles, les oratoires....

Pour davantage de précisions, vous pouvez vous connecter sur le site [www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com) ou sur l'application mobile Baladavesnois,



### MAI, MOIS DE PRIÈRES

Comme chaque année, continuons la tradition. Réunissons-nous chaque semaine devant une de nos petites chapelles pour prier Marie et profitons de l'occasion pour nettoyer et fleurir celle de notre quartier.

❖ Mercredi 03 Mai	TRELON	19h00	Chapelle Notre Dame de Grâce – rue Zola
❖ Mercredi 10 Mai	TRELON	19h00	Chapelle Notre Dame de Walcourt – rue Delval
❖ Mercredi 17 Mai	TRELON	19h00	Chapelle Saint Joseph – rue Victor Hugo
❖ Mercredi 24 Mai	TRELON	19h00	Chapelle Notre Dame Auxiliatrice – rue Roger Salengro (cour du Château des Carmes)
❖ Mercredi 31 Mai	TRELON	19h00	Chapelle du Grand Dieu : fête de la Visitation et messe de clôture

### HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre la déchetterie est ouverte au public les lundi, mardi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 20h et le samedi de 09h à 12h et de 14h à 18h (fermeture le jeudi et le dimanche).

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un problème d'éclairage public, signalez-le sans tarder à la mairie.

### ART-THÉRAPIE

La municipalité offre aux Trélonais l'appui d'une art-thérapeute. Vous pouvez rencontrer Madame Delannoy en la contactant auparavant (☎ 06.88.70.53.12.).

Ces ateliers d'art-thérapie permettent aux enfants d'exprimer leurs souffrances autrement que par des mots (peur du noir, de l'école, crainte d'être nul, manque de confiance en soi, violence...).

### TRAVAIL D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

Devant le nombre important de demandes, il a été décidé que les jeunes Trélonais souhaitant travailler dans les services municipaux pendant les vacances d'été afin de financer leurs études ou un projet personnel doivent adresser leur demande à la mairie pour le **vendredi 19 Mai 2017** délai de rigueur.

Pour être candidats, les jeunes doivent :

- être inscrits sur les listes électorales,
- être scolarisés au niveau Bac + 1 au minimum,
- être nés en 1993 ou après (soit être âgés de 24 ans au maximum).

Les dossiers des boursiers seront traités en priorité.

### LES YMAGIERS, TAILLEURS D'IMAGES

#### ATELIER D'EXPRESSION ARTISTIQUE

L'atelier fonctionnera à la Maison Dimnet les mardi 09 et vendredi 19 Mai de 14h00 à 18h00. N'hésitez pas à venir prendre contact.



### CONSULTATION P.M.I.

La consultation de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) n'aura pas lieu le jeudi 25 Mai 2017, jour de l'Ascension.



## JARDINS DE L'ESPÉRANCE

L'association AJonc (Les Amis des Jardins Ouverts mais néanmoins clôturés) qui intervient sur les jardins de l'Espérance vous donne rendez-vous les mercredis 10 et 24 Mai de 11h00 à 17h00.

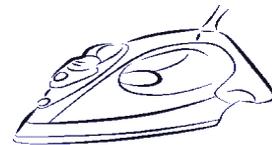
### ATELIER REPASSAGE

L'atelier repassage « Les Miss Fer » situé sur le côté gauche de la mairie de Trélon est ouvert :

- les lundis et jeudis de 7h30 à 11h30,
- les mardis et vendredis de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Tarif à la pièce (0,50 à 2,50 €)

Pour tous renseignements, contacter le ☎03.27.60.71.00



### CANTINE SCOLAIRE

Les inscriptions pour la cantine scolaire sont reçues en mairie du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 09h00 à 11h00.

### SERVICES MÉDICAUX DE GARDE

#### Médecins

En cas d'urgence :

- la semaine de 20h à minuit,
- le samedi de 12h à minuit,
- le dimanche de 8h à minuit,

vous devez composer le (03.20.33.20.33), un médecin régulateur vous répondra. Après minuit, ce numéro bascule vers le 15 (SAMU),

#### Pharmacies (lieu, modalités d'accès, horaires....)

**Il ne faut plus appeler la gendarmerie** mais contacter Servigardes qui vous informe

- par téléphone : 0 825 74 20 30 (coût de l'appel : 0,15 € la minute)
- par internet : [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

#### Infirmières

Veuillez appeler votre infirmière habituelle,

- Mme FOSSÉ (☎03.27.57.06.23 / 📞 06.76.84.70.46) ou Mme BOUGARD ( 📞 06.84.66.25.14)
- Mme WILLIAME (☎03.27.66.53.11) ou Mme VREVIN ( 📞 06.11.28.66.50)
- Mme PAVOT ou Mme RONVAL ( 📞 06.77.61.26.49)
- Mme RENAUX (☎09.50.15.14.24/ 📞 06.30.27.93.53) ou Mme CAPELIER-DUPONT ( 📞 07.70.02.03.08)

### FÊTE DU TRAVAIL

Le lundi 1<sup>er</sup> Mai à 11h00 à la Mairie, les diplômes de la Médaille d'Honneur du travail seront remis à Mesdames Auber Sylvie, Foulon Sylviane, Hanon Joëlle, Laude Virginie et Talfumier Marie-Christine et Messieurs Ballieu Jean-Philippe, Calinaud Frédéric, Desse Mathias et Vilain Roger.

### LES ACTIVITÉS DU CLUB CYCLOTOURISTE TRÉLONNAIS

#### SORTIES PREVUES

01.05	8h00	Seloignes	
07.05	9h00	Trélon	Marche, VTT et Cyclo
14.05	6h00	Trélon	La Pierrafeu
21.05	8h00	Englefontaine	Marche, VTT et Cyclo
28.05	9h00	Trélon	Marche, VTT et Cyclo



#### LA PIERRAFEU

Le traditionnel Brevet Cyclotouriste organisé par le CCT se nomme désormais « La Pierrafeu ». Il aura lieu le dimanche 14 Mai avec trois formules : la marche, le V.T.T. ou le cyclo. Les départs débiteront dès 07h00 de la salle de sports Marcel Beaumez. Vous trouverez tous les renseignements utiles dans le flyer ci-joint.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Le Conseil Municipal

✓ **décide à l'unanimité**

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord qui remplace l'Agence Technique Départementale,
- de reconduire pour l'année scolaire 2017-2018 les grilles horaires des écoles maternelle et élémentaire René Bry,
- de renouveler la participation partenariale entre la ville et l'Ecomusée de l'Avesnois d'un montant de 15 250,00 € pour le fonctionnement de l'Ecomusée et de 6504,65 € pour le fonctionnement de l'atelier-musée du verre de Trélon,
- de fixer à 5€ par personne la participation des familles et encadrants au voyage au Parc Astérix des enfants de l'ALSH le 20 Avril 2017,
- d'attribuer une subvention de 200,00 € pour l'année 2017 à la Chambre de Métiers Nord – Pas-de-Calais et de l'Artisanat pour deux jeunes Trélonais en formation CAP ;

✓ **accepte à l'unanimité**

- le remboursement à la ville de Fourmies, porteur du projet, des dépenses occasionnées par l'informatisation du réseau de lecture publique (1085,00€ HT en investissement et 485,00€ HT en fonctionnement),
- la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Sud Avesnois (CCSA) ;

✓ **prend connaissance**

- du rapport sur les orientations budgétaires 2017,
- du montant de la cotisation à fiscaliser ( 14 885,00 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2016) pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI),
- du souhait de baptiser « Albertine » la maison de santé pluridisciplinaire et de faire inscrire la façade à l'inventaire supplémentaire des bâtiments de France afin de la protéger.

### LA VIE DE L'AS TRÉLON

#### FOOTBALL SENIORS

**Equipe A** (1<sup>ère</sup> division)

07.05 : 15h00 TRELON – LA LONGUEVILLE

21.05 : 15h00 FOURMIES – TRELON

28.05 : 15h00 TRELON – MAUBEUGE EPINETTE

**Equipe B** (Promotion 2<sup>ème</sup> division)

SAINS-DU-NORD – TRELON

TRELON – MAUBEUGE R C

MAUBEUGE EPINETTE – TRELON

#### FOOTBALL JEUNES

06.05 : 14h30 U11 (Niveau B)

13.05 : 16h00 U13 (Niveau B)

20.05 : 14h30 U11 (Niveau B)

21.05 : 10h00 U15 (Excellence)

27.05 : 16h00 U13 (Niveau B)

28.05 : 10h00 U18 (Excellence)

TRELON – SARS-POTERIES

TRELON – POIX-DU-NORD

TRELON – GOMMEGNIES

TRELON – ESCAUTPONT

TRELON – FOURMIES

TRELON – LE QUESNOY



#### MAI, MOIS DU FOOTBALL

Les lundi 1<sup>er</sup> et 08 Mai seront consacrés respectivement aux jeunes footballeurs U15 et U13.

Le jeudi 25 Mai, sous la houlette du District Escaut, une journée découverte du football sera organisée au stade de l'Etoile.

Buvette et petite restauration sur place.

### JOURNÉES DES ARTS AU FOYER CLAUDE JOURDAIN

Le foyer Claude Jourdain et l'association « Un truc en plus » organisent leurs journées des Arts les samedi 13 et dimanche 14 Mai de 10h00 à 18h00. Vous pourrez y découvrir des stands d'artisans d'art, une exposition de peinture et un marché aux fleurs.

Buvette et petite restauration sur place.

Entrée gratuite – Renseignements : ☎03.27.59.76.66



Soutenir, Accompagner, Éduquer

# INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

## INSCRIPTIONS

les inscriptions en maternelle pour la rentrée de Septembre 2017 auront lieu le mercredi 17 Mai de 08h35 à 11h30 et le lundi 22 Mai de 13h20 à 15h00 dans les locaux de l'école.

Les parents devront

- passer en mairie munis obligatoirement du livret de famille pour une pré-inscription,
- se présenter à l'école maternelle avec le bulletin de pré-inscription, un certificat médical certifiant la mise à jour des vaccins obligatoires et les deux feuilles (fiche urgence et fiche de renseignements) déjà remplies qui leur ont été remises en mairie,
- fournir l'attestation d'assurance scolaire.

## ACCUEIL TOUTE PETITE SECTION ET PETITE SECTION

Les élèves de la classe de Madame Bailly (Toute Petite Section et Petite Section) bénéficieront d'un accueil échelonné à partir du mardi 04 Septembre jusqu'au mercredi 13 Septembre en petits groupes de 4 à 5 enfants avec une rentrée pour tous le jeudi 14 Septembre.

## TENNIS DE TABLE

Départementale 1 Poule W	14.05 : 9h30 TRELON – SARS-POTERIES
Départementale 3 Poule AD	14.05 : 9h30 BOUSIES – TRELON
Départementale 3 Poule AE	14.05 : 9h30 FOURMIES – TRELON
Départementale 3 Poule AF	14.05 : 9h30 TRELON – SARS-POTERIES
Départementale 1 Poule D (jeunes)	13.05 : 9h30 VALENCIENNES – TRELON



## DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC ÉCHANGES ET DIALOGUES

### FONCTIONNEMENT DES CLUBS EN MAI

 Tous renseignements sur l'activité des clubs sont à demander auprès du secrétariat :  
☎ 03.27.59.72.03.

<b>CLUB</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>ANIMATION</b>	<b>TELEPHONE</b>
ANGLAIS	débutants : jeudis 04 et 11 14h à 16h confirmés : jeudi 18 14h à 16h	Marie-Bernard Naveau	06 84 47 24 80
ESPAGNOL	mercredis 10 et 24 16h à 17h30	Mireille Carlier	06 31 42 26 48
REMUE- MENINGES	jeudis 04 et 11 9h30 à 12h	Françoise Collet	03 27 60 41 24
INFORMATIQUE débutants et bureautique	Tous les lundis 9h30 à 11h45 Tous les mardis 14h à 16h et 18h à 19h30	Patricia Drouard	03 27 60 52 70
INFORMATIQUE avancée	Tous les mardis 14h à 16h	André Wautriche	06 01 99 34 62
FORMATION INTERNET	Tous les mardis 10h à 12h	Jean Simon	03 27 59 78 28
MONTAGE PHOTO VIDEO	Tous les mardis 16h à 18h	Marie-Bernard Naveau	06 84 47 24 80
PROMENADE	Tous les mercredis 14h à 16h	Yvonne Landreau	06 45 30 20 07
MARCHE	mercredis 03, 17 et 31 9h à 11h	Michel Moronval	03 27 57 55 20
DANSE DE SOCIETE	vendredis 05 et 19 18h à 20h	Christian et Nathalie Leprohon	03 27 60 04 53 06 76 10 81 13
TAI CHI CHUAN	Tous les mardis 19h à 20h30	Andrée Aithnard Lucia Marchant	03 27 59 72 03
COUTURE	jeudis 04 et 11 14h à 16h	Annette Vandesande	03 27 59 55 41

## ARRIVÉES ET DÉPARTS

Si vous arrivez ou si vous quittez la commune de Trélon, vous êtes priés dans votre intérêt de bien vouloir signaler ce changement important à l'accueil de la mairie.

## AUTORISATION DE LOCATION D'UN LOGEMENT

Le mercredi 12 Avril 2017, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une délibération importante. En effet, dorénavant, tous les propriétaires, bailleurs et professionnels, intervenant dans la mise en location ou la gestion locative à Trélon, devront demander à la mairie une autorisation préalable de mise en location. Une procédure qui concerne l'ensemble de la commune et toutes les catégories de logements. La municipalité s'appuie sur la loi Alur (Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 Mars 2014) relative à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre et les copropriétés dégradées. L'autorisation valable deux ans, sera délivrée dans un délai d'un mois. Elle devra être jointe au contrat de bail.

La décision de refus d'une demande d'autorisation sera transmise à la caisse d'allocations familiales (CAF), à la Mutualité social agricole (MSA) et aux services fiscaux qui permettront à la commune de réaliser des contrôles pour vérifier la bonne qualité des logements mis en location. Les contrevenants, ne respectant pas la déclaration ou l'autorisation de mise en location, seront passibles d'amendes de 5 000 à 15 000 €.

A l'unanimité également, les élus ont voté une seconde délibération sur ce sujet. Ainsi, les travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant seront également soumis à autorisation préalable. Le propriétaire, avant de commencer les modifications, devra fournir : identité, localisation, désignation de l'immeuble, nature et consistance des aménagements, surface de plancher, hauteur sous plafond, volume habitable, dossier technique amiante, etc.

A l'issue d'un délai d'instruction de 15 jours, le maire pourra accepter, refuser ou soumettre à conditions l'autorisation de modification. Cette autorisation concerne, l'ensemble du territoire communal.

## REPAS DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE organise un repas le samedi 27 Mai 2017 à partir de 19h00 à la salle des œuvres.

Adultes 18€ ; enfants 3,00 € (réservation et règlement à remettre à l'école avant le mardi 09 Mai).

Repas adulte : apéritif offert, nems et salade d'herbes, tajine de sot l'y laisse de dinde et ses petits légumes, samossas au maroilles et chutney de pommes et poires, entremet brownies, chocolat et framboise.

Repas enfant : pommes noisettes ou pâtes/jambon et glace en dessert.

## BIEN VIVRE À TRÉLON

En vertu des arrêtés des 29 et 30 Juillet 1998, dans notre commune,

- le bruit des tondeuses, tronçonneuses etc... est interdit avant 9h00 ;
- le brûlage des végétaux est autorisé tous les jours jusque 10h00.

Pour qu'il soit agréable de vivre à Trélon, il vous est rappelé :

- que les poubelles doivent être sorties et rentrées **le moins longtemps possible** avant et après le passage du camion de ramassage,
- que les papiers, canettes, mégots... ne doivent pas être déposés sur la voie publique,
- que le stationnement des véhicules, dont l'arrêt du moteur évite bruit et pollution, est interdit sur les trottoirs,
- que les trottoirs sont réservés aux seuls piétons,
- que les limitations de vitesse doivent être respectées dans la traversée de la ville.

## AVIS DE POLICE

Les propriétaires, particuliers et cultivateurs doivent absolument tailler leurs haies afin d'assurer une parfaite visibilité. Gendarmerie et police municipale veilleront à l'application de cette mesure.

## L'APPEL DU TAPIS-BROSSE

Afin de ne pas être mis à l'index, les propriétaires de chiens sont priés de pousser leurs meilleurs amis, avides de se soulager, vers le caniveau au lieu de les laisser déposer tranquillement leurs sentinelles où bon leur chante.

Forcément le passant inattentif ne peut manquer d'y plonger gaiement la semelle, laissant ensuite le trottoir tapissé du résidu malodorant. Maîtres, entendez l'appel du tapis-brosse et de la chaussure souillée et consentez à adopter le ramassage, un geste citoyen qui fait du bien.



## LES JOYEUX DRILLES

### **LES JOYEUX DRILLES**

Les Joyeux Drilles vous proposent de les rejoindre pour pratiquer diverses activités manuelles pour une cotisation annuelle de 15 € dans leur local 16 rue Clavon Collignon (rez-de-chausée).



### **DE TRELON**

Club tricot	le lundi de 14h00 à 17h00
Club activités manuelles	le mercredi de 14h00 à 17h00
Club jeux (tarot, belote, scrabble, etc...)	le vendredi de 14h00 à 17h00

L'association vous invite à une après-midi découverte des clubs avec vente de gaufres le dimanche 21 Mai de 14h00 à 18h00 à la salle des fêtes.

Renseignements auprès de Madame Brigitte Williame (☎ 06.42.28.28.71) ou de Monsieur Jean-Michel Barthélémy (☎ 06.43.97.29.67).

## UTILISATION DES BACS-POUBELLES

Le ramassage des poubelles est réglementé par un arrêté municipal. Cet arrêté fait mention du jour de collecte des déchets, des heures où les habitants peuvent sortir leurs bacs-poubelles, ainsi que de celles où ils doivent les rentrer. De plus, quand les bacs sont sales, ils doivent être nettoyés afin d'assurer un minimum d'hygiène et d'éviter les odeurs nauséabondes.



## PROCÈS VERBAUX ÉLECTRONIQUES

Depuis le mercredi 15 Mars 2017, les procès verbaux électroniques sont entrés en vigueur dans notre ville.

Ce système moderne de contravention permet en particulier de faire la chasse au stationnement irrégulier. Il est en effet intolérable de voir des piétons marcher sur la chaussée à cause de véhicules garés sur les trottoirs. Ce manque de civisme, qui met en danger la sécurité voire la vie des adultes et des enfants, est maintenant logiquement et sévèrement sanctionné.



## HORAIRES DES MESSES DU MOIS

samedi 06 Mai	SAINS-DU-NORD (18h00)
Dimanche 07 Mai	OHAIN (09h30) – FOURMIES Saint Pierre (11h00)
samedi 13 Mai	GLAGEON (18h00)
dimanche 14 Mai	RAINSARS (09h30) – FOURMIES Saint Pierre (11h00)
samedi 20 Mai	WIGNEHIES (18h00)
dimanche 21 Mai	BAIVES (09h30) – FOURMIES Saint Pierre (11h00) – TRELON messe des communions solennelles (11h00)
Jeudi 25 Mai	WALLERS-EN-FAGNE (09h30)
samedi 27 Mai	ANOR (18h00)
dimanche 28 Mai	FERON (09h30) – FOURMIES Saint Pierre (11h00)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Société SAS Établissements BOCAHUT, a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire dur « Cailloit » sur les communes de Glageon et de Trélon.

Cette demande est soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du code de l'environnement.

Caractéristiques de l'installation : deux excavations distinctes séparées par une voie ferrée ; la carrière actuelle est la carrière Ouest. La nouvelle carrière qui correspond à l'extension de la carrière actuelle est la carrière Est. La demande d'autorisation est faite pour une durée de trente ans. Cette installation est soumise à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques :

2510-1—Exploitation de carrières : carrière de calcaire dur sur une superficie d'autorisation de 80,8 ha et d'extraction de 40,5ha et une profondeur maximale pour la carrière Ouest de 110m cote minimale NGF+112m, 8e étage et pour la carrière Est de 97m cote minimale NGF+115m, 6e étage de 15m, dont le volume total de substance à extraire est de 8,3Mm<sup>3</sup> (22,4Mt-2,7t/m<sup>3</sup>).

2515-1—Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage et mélange de produits minéraux d'une puissance totale installée > 550kW.

2517-1—Stations de transit de produits minéraux solides.

Cette demande sera soumise à enquête publique en vue de recueillir l'avis du public dans la perspective de son approbation ; celle-ci se déroulera dans les **mairies de Glageon et de Trélon, du mardi 16 mai 2017 au jeudi 15 juin 2017 inclus.**

Durant cette période, un exemplaire du dossier accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale resteront déposés pour être tenus à la disposition du public en mairie de GLAGEON ainsi qu'en mairie de TRELON où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Guy LALIN, commissaire-enquêteur, ancien ingénieur des Ponts-et-Chaussées, se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Communes	Dates	Horaires
Glageon	mardi 16 Mai 2017	14h00 à 17h00
Trélon	mardi 23 Mai 2017	09h00 à 12h00
Trélon	mardi 13 Juin 2017	14h00 à 17h00
Glageon	jeudi 15 Juin 2017	14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairies de Glageon et de Trélon.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur en mairie de GLAGEON, 17, rue du Général de Gaulle 59132 GLAGEON désignée siège d'enquête et via l'adresse électronique suivante ([ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr)) en précisant l'objet de l'enquête : « Carrière de la SAS ETS BOCAHUT/GLAGEON ».

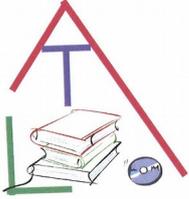
Des éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) – rubriques –Politique publique/ environnement/ information et participation du public/ carrières/ autorisations.

Toute information peut être demandée auprès du directeur, Monsieur Vincent DURIEUX de la SAS Ets BOCAHUT située à l'adresse suivante : Haut-lieu- BP 40 051- 59362 Avesnes-sur-Helpe Cedex. Tél : 03 27 56 11 56.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de GLAGEON et de TRELON et à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord – SEE/ELNP (62, boulevard de Belfort à Lille).

## DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC L'AMICALE LAÏQUE

### OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE



Le service de prêts (livres, CD, DVD et CD Rom) est ouvert le lundi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h45 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 15h00.

Pour ceux qui le souhaitent, l'adhésion à l'Amicale Laïque est fixée à 5 € par an.

### CLUB SCRABBLE

Le club scrabble duplicate vous accueille le lundi à 14h00 et le mardi à 20h00 à la bibliothèque.

### CAFE LITTERAIRE

Réunion le jeudi 18 Mai 2017 de 14h00 à 16h00.

## JARDINS DE L'ESPOIR

Vous avez besoin de légumes et ils ont besoin d'un travail. Ensemble, cultivons la solidarité et préservons l'environnement.

Les jardiniers de l'espoir vendent des légumes de saison garantis « bio » par abonnement ou au détail à votre convenance.

Ils vous proposent trois formules de paniers :

- un petit panier à 5 € avec trois variétés
- un panier moyen à 7 € avec cinq variétés
- un gros panier à 9€ avec 7 variétés.

Situé près du terrain de football de l'AS Trélon, le site vous accueille en été de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Contact et renseignements 06.74.36.05.30



### OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont ouverts du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30.

### ACCÈS A LA CARRIÈRE DU CHÂTEAU GAILLARD

L'accès au plan d'eau de l'ancienne carrière du Château Gaillard (dite L'eau bleue) est strictement interdit tout comme la baignade extrêmement dangereuse.

### CHALLENGE D'HIVER DU RÉVEIL BOULISTE



lundi 1 <sup>er</sup> Mai	Triplettes formées (2 boules) Grand Prix de la ville de Trélon
jeudi 25 Mai	Doublettes formées

### BROCANTE DE LA SAINT JEAN

Le Groupe des Animateurs Trélonais (GAT) organise une brocante ouverte à tous le dimanche 25 Juin 2017 de 08h00 à 18h00, Avenue Léo Lagrange.

Buvette et restauration sur place.

Tarifs : Amateurs : 1 € ; professionnels : 2 €

Renseignements et inscriptions : Monsieur James Payen ( ☎ 06.44.12.06.37 ou 06.38.83.50.83)

### RÉUSSIR EN SAMBRE-AVESNOIS

La région les Hauts-de-France et Réussir en Sambre-Avesnois proposent de nombreuses sessions d'information sur la formation professionnelle.

Ces sessions s'adressent à tous les publics cherchant une qualification certifiée menant à un emploi.

Les lieux, dates et thèmes sont consultables à la mairie qui vous fournira le moyen d'entrer en contact avec les centres de formation concernés.



## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le second tour de l'élection présidentielle se déroulera le dimanche 07 Mai à la salle des fêtes de 08h00 à 19h00. Pour pouvoir voter, vous devez **obligatoirement** présenter votre carte d'identité et votre carte d'électeur.

## ALZHEIMER

La maison de retraite du Chemin Vert propose un accueil de jour du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Tarif : 10 € par jour repas du midi compris hors frais de transport.

Renseignements complémentaires au ☎ 03 59 21 00 00

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont ouverts du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30.

## MONTREZ VOS BOBINES !

Archipop et l'Ecomusée de l'Avesnois s'associent pour réaliser une collecte autour du patrimoine de l'Avesnois et plus particulièrement les films amateurs, films de famille et films institutionnels.

Si vous êtes en possession de films 9,5 mm, 16 mm, 8 mm, Super 8, HI8, Mini Dv, VHS ou autres formats, ceux-ci représentent une part importante de notre mémoire collective et méritent d'être valorisés.

Nous nous proposons de les numériser et de vous en remettre une copie gratuitement. Si vous souhaitez déposer vos films ou simplement obtenir plus d'informations, contactez Charlene

(par mail : [charlene@archipop.org](mailto:charlene@archipop.org) ou par : ☎ 03 44 22 60 55)

## SOLUTION DU JEU N° 297

Les livres, les CD ou les places pour le prochain spectacle offerts par la municipalité ont été gagnés par Messieurs Gilbert Audoor et Jean-Claude Bizien (**le lot ou le billet est à retirer en mairie obligatoirement dans le mois qui suit**).

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE

Kinsley PAYEN, né le 02 Avril 2017 à FOURMIÉS (Nord), (7 rue André Daubercies)

### DECES

Madame Germaine DESUTTER, décédée le 28 Mars 2017 à MAUBEUGE (Nord), à l'âge de 79 ans (3 rue Georges Clémenceau)

Monsieur Francesco PALMIERI, décédé le 12 Avril 2017 à FOURMIÉS (Nord), à l'âge 82 ans (5 Impasse des Jardins)

Madame France DANIS veuve FONTESSE, décédée le 20 Avril 2017 à TRELON (Nord), à l'âge de 91 ans (2 Chemin Vert)

Madame Yvonne WALLET, décédée le 22 Avril 2017 à VALENCIENNES (Nord), à l'âge de 85 ans ( 5 rue Victor Hugo)

Madame Joëlle CORNU épouse RIDET, décédée le 24 Avril 2017 à TRELON (Nord), à l'âge de 72 ans (115 rue Victor Hugo)



[www.archipop.org](http://www.archipop.org)

# CONCOURS FLEURISSEZ VOTRE MAISON

La Municipalité organise le concours annuel des MAISONS FLEURIES.

Fleurir sa maison, c'est participer à la promotion de sa commune, c'est aussi l'occasion d'embellir son propre cadre de vie. C'est pourquoi la Municipalité compte sur ses habitants pour réussir sa campagne de fleurissement 2017.

**Cette année, aucun thème n'est imposé.**

Un jury, composé de représentants de la Municipalité et d'un professionnel en horticulture, effectuera la visite des participants au concours mi-Juin, mi-Juillet et mi-Août.

L'inscription au concours est gratuite. Les candidats pourront déposer leur bulletin de participation figurant ci-dessous jusqu'au vendredi 26 Mai 2017 à **la Mairie de TRELON**.

**De nombreux prix récompenseront les vainqueurs.**

Merci de votre participation.

Le Maire,

François LOUVEGNIES

✂-----

## **BULLETIN DE PARTICIPATION « FLEURISSEZ VOTRE MAISON »**

NOM et Prénom.....

Adresse : N°..... Rue.....

Téléphone : .....

Section :    Façade (1)  
              Façade avec jardinet (1)  
              Ferme fleurie (1)

m'inscris au concours 2017 des maisons fleuries de TRELON.

Date :

Signature :

❖ rayer les mentions inutiles